

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit** **Electro Clean 34422**

- **Code du produit** 34422

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT

- **Emploi de la substance / de la préparation** solvant de nettoyage à base électrique

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur :**

KENT France SAS  
29 RUE CHARLES EDOUARD JEANNERET  
TECHNOPARC  
78300 POISSY

Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00

Fax: 01.82.03.02.82

SDS@kenteurope.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tel: 01 82 03 02 15 Heures de bureau, de 08.00 à 17.00

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

pentane

- **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

### Nom du produit Electro Clean 34422

(suite de la page 1)

#### Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Indications complémentaires:

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 109-66-0 EINECS: 203-692-4 Reg.nr.: 01-2119459286-30	pentane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	25-50%
CAS: 68476-85-7 EINECS: 270-704-2	gaz de pétrole liquéfiés (contient moins de 0,1% poids/poids de 1,3-butadiène) Flam. Gas 1, H220; Press. Gas L, H280	25-50%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 78-78-4 EINECS: 201-142-8	méthylbutane Flam. Liq. 1, H224; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H336	10-25%

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion : Rincer la bouche.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants par de brouillard d'eau ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

Nom du produit Electro Clean 34422

(suite de la page 2)

### · 5.3 Conseils aux pompiers

#### · **Equipement spécial de sécurité :**

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

#### · **Autres indications**

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Tenir éloignées les sources d'incendie

### · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Laisser évaporer.  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### · **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### · **Stockage :**

#### · **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

#### · **Indications concernant le stockage commun : non nécessaire**

#### · **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

### · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

### · 8.1 Paramètres de contrôle

#### · **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

##### 109-66-0 pentane

VME Valeur à long terme: 3000 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

##### 67-63-0 propane-2-ol

VME Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

##### 78-78-4 méthylbutane

VME Valeur à long terme: 3000 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

**Nom du produit Electro Clean 34422**

(suite de la page 3)

**· DNEL****109-66-0 pentane**

Oral	Long terme systémique	214mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	Long terme systémique	214mg/kg bw/day (Consommateur)
Inhalatoire	Long terme systémique	432mg/kg bw/day (Travailleur) 643 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur) 3000 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)

**67-63-0 propane-2-ol**

Oral	Long terme systémique	26 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	Long terme systémique	319mg/kg bw/day (Consommateur)
Inhalatoire	Long terme systémique	888mg/kg bw/day (Travailleur) 89 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur) 500 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)

**78-78-4 méthylbutane**

Oral	Long terme systémique	214 mg/kg/day (Consommateur)
Dermique	Long terme systémique	214 mg/kg (Consommateur)
Inhalatoire	Long terme systémique	432 mg/kg (Travailleur) 643 mg/m <sup>3</sup> (Consommateur) 3000 mg/m <sup>3</sup> (Travailleur)

**· PNEC****109-66-0 pentane**

PNEC	0,23 mg/l (Aqua (eau douce))
	1,2 mg/kg (Sédiments d'eau douce)
	3,60 mg/l (Sewage treatment plant)
	0,55 mg/kg (Sol)

**67-63-0 propane-2-ol**

PNEC	140,9 mg/l (Aqua (eau douce))
	140,9 mg/l (Aqua (intermittent))
	140,9 mg/l (Aqua (marine))
	552 mg/kg (Sédiments d'eau douce)
	552 mg/kg (Sédiments de l'eau de mer)
	2251 mg/l (Sewage treatment plant) (Assessment factor 1)
	28 mg/kg (Sol)

**· Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition****· Equipement de protection individuel :****· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

**· Protection respiratoire :**

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filtre AX.

**· Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**· Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile (0.35 mm)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

Nom du produit Electro Clean 34422

(suite de la page 4)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux &lt; 480

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux** : non nécessaire.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : Aérosol

Couleur : translucide

Odeur : caractéristique

valeur du pH: Non déterminé.

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Point d'éclair :** non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Auto-imflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion :**

inférieure : Non déterminé.

supérieure : Non déterminé.

· **Pression de vapeur :** Non déterminé.

· **Densité :** non déterminée

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : non ou peu miscible

· **Viscosité :**

dynamique : Non déterminé.

cinématique : Non déterminé.

· **Teneur en solvants :**

solvants organiques 605 g/l VOC

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

· **10.4 Conditions à éviter** Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

**Nom du produit** Electro Clean 34422

(suite de la page 5)

**· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
**109-66-0 pentane**

Oral	LD50	2001,0 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	2001,0 mg/kg (Rat)

**67-63-0 propane-2-ol**

Oral	LD50	4570 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	13400 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	30 mg/m3 (Rat)

**· Effet primaire d'irritation :**
**· de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· des yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**· Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
**· Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**· 12.1 Toxicité**
**· Toxicité aquatique :**
**109-66-0 pentane**

EC50	10,7 mg/l ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) (72 hours)
EC50 (48 hr)	2,7 mg/l ( <i>Daphnia magna</i> )
LC50 (96 hr)	4,26 mg/l ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )
NOEC (72 hr)	7,51 mg/l ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> )

**67-63-0 propane-2-ol**

EC50 (48 hr)	13299 mg/l ( <i>Daphnia magna</i> )
LC50 (24 hr)	9714 mg/l ( <i>Daphnia magna</i> )
LC50 (96 hr)	4200 mg/l (FSH) (dynamic)
	9640 mg/l ( <i>Pimephales promelas</i> )
LOEC (8 days)	1000 mg/l (Algues)

**78-78-4 méthylbutane**

EC50 (48 hr)	2,3 mg/l ( <i>Daphnia magna</i> )
EC50 (72 hr)	10,7 mg/l ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )
LC50 (96 hr)	4,26 mg/l ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )

**· 12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· Effets écotoxiques :**
**· Remarque :** Toxique chez les poissons.

**· Autres indications écologiques :**
**· Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**· PBT:** Non applicable.

**· vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

Nom du produit Electro Clean 34422

(suite de la page 6)

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation** : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### · Catalogue européen des déchets

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants

- **Emballages non nettoyés** :

- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA

UN1950

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR
  - IMDG
  - IATA
- 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
AEROSOLS, MARINE POLLUTANT  
AEROSOLS, flammable

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR



- Classe
- Étiquette

2 5F Gaz.  
2.1

- IMDG



- Class
- Label

2.1  
2.1

- IATA



- Class
- Label

2.1  
2.1

#### · 14.4 Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA

néant

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement:

- Polluant marin :
- Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)  
Signe conventionnel (poisson et arbre)

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- No EMS :
- Stowage Code

Attention: Gaz.

2-13

SW1 Protégé des sources de chaleur  
SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre:  
Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre:  
Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux

(suite page 8)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

### Nom du produit Electro Clean 34422

(suite de la page 7)

· <b>Segregation Code</b>	d'habitation. SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre: Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de" classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets: Séparation des matières comme pour subdivision appropriée de la classe 2.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	
· <b>ADR</b>	1L
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	Code: E0
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	B1D
· <b>IMDG</b>	1L
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	Code: E0
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Non autorisé en quantités exceptées
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

#### · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 9)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.03.2017

Numéro de version 19

Révision: 03.03.2017

**Nom du produit** Electro Clean 34422

(suite de la page 8)

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas L: Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 1: Liquides inflammables – Catégorie 1

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* **Données modifiées par rapport à la version précédente \***

FR